

Assemblée des États Parties

Distr. limitée 3 septembre 2003 Français Original: anglais

Deuxième session

New York 8-12 septembre 2003

Élection du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale

Retrait de candidature

Note du Secrétariat

Additif

Après avoir reçu la communication par le Procureur de la Cour pénale internationale de trois candidatures au poste de procureur adjoint de la Cour, conformément au paragraphe 4 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 32 de la résolution ICC-ASP/1/Res.2 de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, relative aux modalités de présentation de candidatures et d'élection aux sièges de juge, de procureur et de procureur adjoint de la Cour, adoptée par l'Assemblée des États Parties le 9 septembre 2002 (voir ICC-ASP/2/8), le Président de l'Assemblée a reçu de Hassan B. Jallow (Gambie) une communication datée du 3 septembre 2003 dans laquelle celui-ci annonçait sa décision de retirer sa candidature.